



La Forêt Privée

Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
...

N°22 - Juin / Juillet 2022



SOMMAIRE

Allier.....	2 à 3
Cantal.....	4 à 5
Haute-Loire.....	6 à 7
Puy-de-Dôme.....	8
France.....	9 à 16



© Jean-Luc Dubocq

FRANSYLVA 63, au Sommet de l'Élevage

Pour la troisième fois depuis 2019, FRANSYLVA 63 sera présent au Sommet de l'Élevage à Cournon-d'Auvergne du 4 au 7 octobre prochains. Situé dans le bâtiment numéro 1, le stand de FRANSYLVA 63 d'une surface de 21 m² permettra également d'accueillir nombre d'organismes de la filière Forêt-Bois. Au moment où nous publions ces lignes, nous pouvons citer parmi les partenaires de la filière forêt-bois que nous avons contactés: le CNPF-d' Auvergne-Rhône-Alpes, PEFC-AURA, les Coopératives CFBL et Unisylva, FOGFOR-AURA, FIBOIS-AURA, les Experts Forestiers, etc. Des contacts sont actuellement en cours pour la participation de plusieurs représentants de syndicats de forestiers privés dont ceux du Limousin, de la Lozère, de la Nièvre, etc. Nous espérons vous retrouver nombreux sur notre stand pour vous présenter l'ensemble des actions que nous menons pour défendre et promouvoir les forestiers privés de nos régions.

A.T.

La forêt Française sous haute protection, trop c'est trop !

Le printemps très sec et caniculaire que nous venons de vivre nous rappelle à la dure réalité du changement climatique auquel s'ajoutent les crises sanitaires qui démontrent que le renouvellement forestier est crucial pour l'enjeu d'adaptation de la forêt. En témoignent les différentes aides publiques et privées dont France 2030 avec plusieurs centaines de millions d'euros pour l'atténuation de cet impact climatique. Rapprochez-vous de FRANSYLVA pour plus de précisions !

Vous trouverez dans ce bulletin des Etats de la Stratégie des Aires Protégées en Auvergne (SAP). Soyons vigilants sur les contraintes qui peuvent en découler, car à titre d'exemple depuis quelques années, des procédures initiées par des agents de l'Office Français de la Biodiversité de la région Bourgogne-Franche-Comté ont visé des acteurs de l'amont forestier.

La forêt de demain se préparant aujourd'hui, la sylviculture fait partie de la gestion courante des biens ruraux et assure un rôle de conservation des peuplements mais aussi de production économique tout en assurant la multifonctionnalité durable de la forêt ! Il faut savoir qu'à ce jour, les aspects économiques des forêts sont totalement absents de la politique de l'Union Européenne. La Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF) dont fait partie FRANSYLVA a donc du « pain sur la planche » ! DANGER !

Comme toujours, l'Equilibre Sylvo-Cynégétique s'invite dans ce numéro et à chaque réunion, qu'elle soit locale, régionale ou nationale. Les choses avancent positivement mais à la vitesse de la forêt, c'est-à-dire sûrement lentement pour certains. Aux propriétaires concernés par l'impact des cervidés d'alimenter par des déclarations de dégâts le protocole BROSSIER-PALLU et la plate forme Forêt-Gibier. Cet automne des webinaires et des formations sont prévues sur ce dispositif de concertation avec nos partenaires cynégétiques. La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de la région AURA devrait initier financièrement cette démarche pour la rendre plus efficace.

Ne passons pas sous silence les actes d'incivilités et de vandalisme qui se multiplient en forêt. La Fédération et les acteurs de l'amont forestier œuvrent auprès des ministères pour une prise en compte de cette problématique par les forces de l'ordre.

Terminons par une note plus optimiste avec un article de Guillaume Poitrinal qui met le bois à l'honneur dans des bâtiments dont on n'aurait pas imaginé la hauteur il y a encore quelques décennies !

Pierre Faucher, Président de Fransylva-63

« Passeurs de Forêt », making off

Premier contact



Un précédent article de la revue de Fransylva, « Forêts de France », sur notre marque collective Chêne de l'Allier m'a donc permis d'être en relation avec la société Ohwood spécialisée dans la communication et la formation forestière. Par ailleurs, lors de plusieurs réunions organisées à Paris avec l'équipe des collaborateurs de Fransylva, nous avons abordées le sujet d'une communication plus orientée vers le grand public.

Un coup de fil de Victoire Renaume dirigeante d'Ohwood m'a donc sollicité dans un premier temps pour expliquer l'objet de la création de podcast en format court qui s'intitulerait «Passeurs de forêt». Formellement il s'agissait de créer un dialogue inter-générationnel entre forestier grand-père ou père et fils ou petit-fils. Au fil de la conversation la proposition d'enregistrer un podcast sur le sujet avec mon fils de 15 ans m'a été proposée.

Le plus facile ayant été fait il me restait à convaincre mon fils de se prêter de bonne grâce à cette épreuve !

Première étape... pour convaincre la vérité ne peut suffire

Comme la partie n'était pas gagnée, je réservais ma réponse à Victoire Renaume.

Convaincre ayant été en grande partie ma fonction dans ma précédente vie professionnelle, je sollicitai donc mon fils sur ce projet. Je ne peux pas dire au premier stade de cette sollicitation que l'enthousiasme ait été débordant !

À l'heure d'Instagram et de tik tok, le podcast pour un adolescent de 15 ans et un moyen de communication restant destiné à une certaine tranche d'âge (les termes employés étaient bien entendu plus imagés...). Après quelque temps de conversation et d'échange, l'autorité parentale ayant encore une place dans nos relations et aussi une certaine curiosité sur le sujet abordé m'a permis d'avoir son accord avec par contre une seule condition... pas de photo (l'acné juvénile étant en partie responsable de cette oukase...).

Deuxième étape ou modalité pratique

Je donne donc mon accord à Victoire Renaume Ohwood et nous prenons donc Thomas et moi rendez-vous avec Antoine Bibier, journaliste indépendant en charge de la collecte de nos futurs échanges inter-familiaux.

Troisième étape... au pied du mur

Je vais donc à la date convenue chercher à la gare de Vichy Antoine en milieu de matinée, le repas de midi étant prévue sur le lieu de l'enregistrement à savoir, mon domicile.

Pour écouter le podcast : votre moteur de recherche favori avec «podcast passeurs de forêt».

Ou le lien suivant : <https://podcast.ausha.co/passeurs-de-forets/dans-l-allier-questions-forestieres-d-un-adolescent-a-son-pere>

La matinée étant déjà bien engagée Antoine la consacre à nous informer du déroulement de l'après-midi et à la recherche du lieu en pleine nature et sans bruit parasite qui nous servira de studio d'enregistrement. Le choix ayant été fait, une table et trois chaises sont donc positionnées au milieu des arbres en bordure de rivière.

Quatrième étape... le journalisme... c'est un métier

Entretien avec l'un, préparation des questions avec l'autre et ce sans la présence du père et du fils ensemble, enregistrement de l'un et préparation du face à face, les questions de Thomas étant écrite sur une feuille, l'enregistrement du questionnement peut commencer; Antoine se retirant après avoir démarré l'enregistrement. Le dialogue du père et du fils peut commencer.

Cinquième étape... ou pourquoi nous n'en avons jamais parlé

L'après-midi se termine je ramène Antoine à la gare de Vichy sans bien savoir ce qu'il allait sortir de cette journée et où je ne voyais pas très bien devant les dialogues des uns et des autres et les différentes séquences de notre parcours commun on allait arriver... à un podcast.

Dernière étape... ou je confirme : le journalisme c'est vraiment un métier

Victoire Renaume m'envoie avant diffusion le podcast réalisé.

Mon fils Thomas avec l'assurance de l'adolescence où tout est facile ne fait pas trop de commentaire et moi je me demande si c'est bien moi qui a dit tous ces mots...

Merci à Antoine et à Victoire pour cette tranche de vie.

Jean-Jacques et Thomas Miyx



Aires protégées de l'Allier, mode d'emploi

Nous avons reçu récemment du Président de l'Union Régionale FRANSYLVA-AURA, Bruno de Brosse, l'ensemble des documents fournis par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les aires protégées de tous les départements de la région. Nous publions ici les principaux éléments qui peuvent intéresser les forestiers privés de l'Allier. Pour plus de détails concernant ces aires protégées nous restons à votre disposition pour vous faire parvenir par mail le document complet que nous avons en notre possession.

Pour éviter toute confusion nous rappelons pour ici les deux définitions concernant les « aires protégées » :

1 - Définition

Une **aire protégée** est, selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés ».

2 - Objectif

La stratégie nationale pour les aires protégées a pour objectif de protéger 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers en protection forte. Cette stratégie repose sur deux piliers :

Un objectif de 30% d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire. Un objectif de 10% de protection forte, avec un niveau élevé de protection. Pour mémoire le principe de cette stratégie est inscrit à l'article 110-4 du code de l'environnement.

Le décret n° 2022-527 du 12/04/2022 définit la notion de protection forte ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette protection (consultables sur <https://www.legifrance.gouv.fr>)

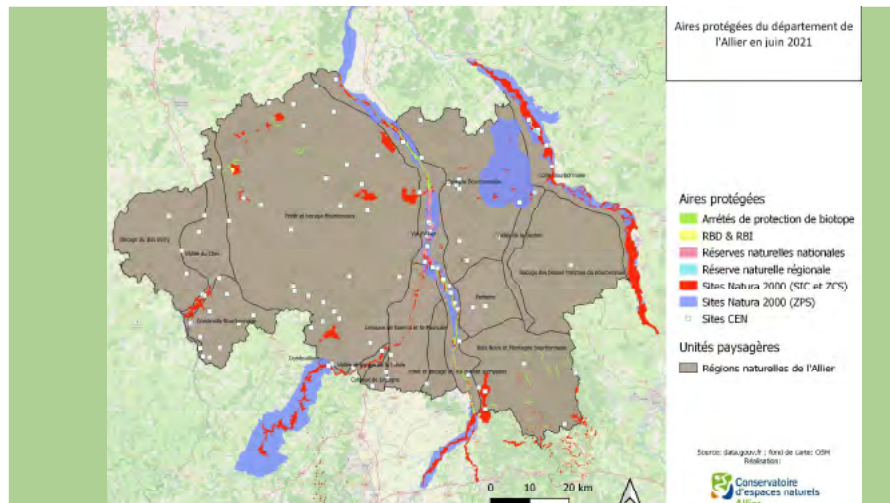
3 - Aire sous protection forte définition

Une aire sous protection forte est un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

4 - Principaux modes opératoires :

Mise en place d'une réglementation spécifique sur un territoire pour encadrer les activités et les usages pratiqués. Acquisition foncière pour gestion directe ou confiée à un tiers qui bénéficie du droit d'usage (baux...). Encadrement des activités et des usages par un conventionnement entre propriétaires/acteurs, économiques, usagers et organisme gestionnaire ou l'État (charte, contrats...).

6 - Localisation cartographique dans le département



7 - L'avis du forestier du département

Bien que cette stratégie ne soit pas à ce jour très contraignante pour l'espace forestier privé du département, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des zones de protection forte. Nous devons donc être présent aux différentes réunions susceptibles de modifier le zonage actuel (comité de pilotage organisé par le préfet de l'Allier). Les enjeux définis dans cette stratégie ont été récapitulés dans le premier comité de pilotage qui a eu lieu fin 2021.

Concernant l'espace forestier il est prévu de mettre à l'étude pour la période 2022-2024 les sujets suivants : **Forêt matures de plaine, forêts anciennes zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine.**

5 - Département de l'Allier :

Extension du site Natura 2000 des gorges du Haut Cher.

Labellisation Ramsar du Val d'Allier.

Landes sèches de l'Ouest du département (restauration de sites financée par le Plan de relance).

Milieux alluviaux de la Loire (projet d'APPB validé en comité de pilotage Natura 2000).

Milieux alluviaux de l'Allier (notamment Val d'Allier Nord) et de la Dore (site du Bec de Dore). Réseau de sites (étangs et abords) occupés par les principales populations de cistudes d'Europe.

Milieux alluviaux de la Besbre et ruisseaux en tête de bassin.

Forêts anciennes (*les milieux à enjeux ciblés sont les forêts matures au sein des forêts anciennes*).

Zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine.

37,27% du territoire régional protégé et **8,02% du département.**

3,03% du territoire régional sous protection forte, et **0,79 % du département.**

Très peu de sites forestiers concernés si ce n'est ceux dans un site Natura 2000.

Il est à noter que les sites Natura 2000 du département font partie de la stratégie des aires protégées et que à l'occasion de la mise en place de cette stratégie certaines organisations environnementalistes en profitent pour y intégrer des zones de protection forte avec les contraintes qui vont avec pour la sylviculture. En conclusion soyons attentifs à l'évolution de cette nouvelle contrainte sur la propriété forestière, l'aspect économique n'étant pas du tout présent dans les documents de présentation de cette stratégie.

Jean-Jacques Miyy

Président Forestiers Privés de l'Allier Fransylva 03

Transporteur de bois, le maillon incontournable entre forêt et usine

Le transporteur de bois est un opérateur indispensable à la valorisation des bois produits par le sylviculteur, que ce soit la récolte des éclaircies ou des coupes de renouvellement de votre forêt, à la suite de l'abattage, du façonnage et du classement des produits. Le transport constitue le maillon incontournable, le trait d'union entre la forêt et le lieu de transformation du bois.

Sur un produit pondéreux comme le bois, l'on s'aperçoit vite que les éléments d'organisation du transport sont vitaux dans l'élaboration du prix de revient du bois rendu et par voie de conséquence sur le prix résiduel de rémunération du producteur. Pour cela, la confection des dépôts de bois pour faire le lien entre débardeurs et transporteurs revêt une importance organisationnelle indéniable, et la compétitivité du transport reste un atout économique majeur.

Nous proposons aujourd'hui une rétrospective de l'évolution des transports de bois au travers l'exemple de l'entreprise Touyre dont le siège social est à la Besserette, petite commune de la Chataigneraie Cantalienne. Cette entreprise vient d'installer un bâtiment industriel à vocation logistique et stockage sur la zone d'activité d'Esban dans la banlieue Ouest d'Aurillac.

Présentation de l'entreprise

A l'origine de l'entreprise, c'est Alphonse Touyre qui est chauffeur dans l'industrie laitière et qui obtient la capacité en transport pour faire de la prestation de collecte de lait. En 1987, il achète une activité transport mise en place par la coopérative forestière du Cantal avec l'entreprise Daudé plus spécialisée en travaux publics. L'objectif alors est de livrer l'usine papetière de Saint-Gaudens située à 350 km avec les produits du Cantal. A cette période, l'investissement représente un camion et deux remorques sans grue, les débardeurs chargent une remorque pendant que le chauffeur parti à 2 heures du matin livre l'usine, revient à vide et repose la remorque vide sur un dépôt organisé à la sortie du chantier.



Stockage et Logistique Entreprise Touyre

Le cadencement du chantier était privilégié par rapport à l'économie, mais les coûts des carburants ont amené les entreprises à rechercher des retours pour optimiser les prix de revient. De fait les rythmes des chargements et le dépassement des horaires de conduite ont amené les transporteurs à être autonome pour le chargement des remorques. Il va s'en suivre une foule d'innovations et d'adaptations que nous détaillons au fil de ces années.

Mais avant cela, revenons à l'entreprise Touyre et suivons son évolution. Thierry Touyre prend la responsabilité de l'entreprise en 2003 et développe l'activité pour s'adapter au besoin de ses clients. Il complète l'activité transport par des investissements vers le bois énergie. Outre la prestation de service transport de bois énergie de plaquettes forestières industrielles, Thierry Touyre développe une activité de production, de stockage et fourniture de plaquettes forestières sèches pour les petites chaufferies. Notons le rachat d'un ensemble fond-mouvant, pour le transport spécifique des produits bois pour l'énergie et la papeterie. (Sciure et plaquettes de bois broyé).

En 2008, un investissement dans un camion avec un caisson souffleur, permet de livrer du granulé de bois et de la petite plaquette sèche soufflée avec un tuyau de diamètre plus gros dans des silos avec accès exigus.

En 2011, Thierry Touyre rachète l'activité transport de bois de l'entreprise Souq qui dispose de quatre camions de transport de bois et marchandise générale et une secrétaire logisticienne qui accroissent la capacité de l'entreprise.

En 2014, un camion souffleur avec la pesée embarquée permet de livrer le granulé et de laisser au client un ticket de pesée précis. En 2019 un deuxième camion complète le dispositif. Aujourd'hui, ce sont 22 camions semi-remorques auxquels s'ajoutent 10 ensembles spécifiques bois et 5 fonds-mouvants qui constituent l'équipement en matériel de l'entreprise.

Le personnel ? Ces 22 camions sont conduits par des chauffeurs, managés par Thierry

Touyre et ses collaborateurs logisticiens et entretenus par des mécaniciens. Ce qui représente environ 23 personnes dans l'entreprise.

Si l'on demande à Thierry Touyre, quelles sont vos difficultés aujourd'hui, il répond : « en premier lieu le recrutement de personnel qualifié ». En effet, il faut beaucoup de qualité pour être chauffeur de grumier : savoir conduire un camion, quelquefois un camion remorque, ce qui rajoute des difficultés de manœuvre surtout sur les chantiers forestiers, quelquefois en marche arrière. Mais il faut aussi appréhender les dépôts forestiers et la tenue des pistes aux charges imposées, la manutention de la grue, il faut aussi connaître le produit bois, savoir différencier les essences, avoir une base mécanique pour changer un flexible, par exemple, avoir une bonne communication avec les clients, et avoir des bases d'informatique pour émettre les lettres de voitures électroniques. Toutes ses exigences sont difficiles à condenser sur un seul homme, le chauffeur du camion grumier.



Thierry Touyre présente un camion de billons chargés pour l'emballage

L'évolution des innovations :

La grue sur « Rool » : C'est une grue légère adaptée au bois d'industrie, fixée sur un rail qui permet sa circulation sur la remorque. Depuis les années 1990, l'entreprise a investi dans des grues. Pour assurer l'autonomie des

transporteurs, l'investissement dans la grue est indispensable, cependant ce matériel alourdi l'ensemble routier de deux ou trois tonnes de poids mort qui pénalise la charge transportée d'autan. Rappelons que la limite de poids est de 44 tonnes de poids total en charges, les usines papetières limitent les tonnages transportés et ne payent pas le transport au-delà d'une certaine surcharge, de fait les transporteurs se sont organisés pour trouver des grues amovibles pour le bois d'industrie. La charge n'est plus alourdie par la grue pendant le transport, et la place de la grue reste disponible pour les marchandises générales chargées en retour.

Le peson : Encore un matériel spécifique placé sur la grue, il permet de peser chaque grappin chargé et de connaître le poids du chargement pour l'optimiser. Cela permet de rester dans la limite législative de transport et d'éviter de transporter des surcharges impayées. D'autres choisiront des camions avec suspensions hydrauliques avec une évaluation du poids transporté pendant la charge.

La législation bois-ronds : À la suite des tempêtes infligées à la forêt, il est nécessaire de transporter loin pour assurer la vente des afflux de bois. Les commerciaux réfléchissent avec leurs clients potentiels pour faire évoluer la législation sur le transport. La preuve est faite avec les techniciens du pneu que la pression au cm^2 est inférieure sur un pneu de poids lourd adapté que sur une simple remorque agricole. Après bien des études et communications, un décret fait évoluer la législation sur des itinéraires bien précis pour permettre du transport de bois à 48 ou 57 tonnes de poids total en charge en fonction du nombre d'essieux et du type de matériel. Cette législation va considérablement faire évoluer les matériels de transport de bois ronds pour permettre l'adaptation à la spécificité du produit.

Les remorques avec essieux auto-vireurs : En rajoutant des essieux, il fallait aussi permettre aux camions de rester sur les routes rurales d'accès à la forêt. C'est tout naturellement que les constructeurs ont évolué vers des remorques ou grumières avec essieux auto-vireurs. Lorsque le tracteur tourne dans un sens, la remorque se déporte dans l'autre pour se placer dans le sillage du camion.



Grumière en place pour le chargement



Bruno à gauche, le chauffeur de grumier © Gilles Morel

L'adaptation des taut-liner : La remorque taut-liner est un plateau avec une bâche latérale circulant sur un rail, pour assurer la protection des marchandises. L'entreprise Touyre avait rajouté des ranchers intérieurs pour porter du bois et effectuer des retours de marchandises générales à l'abri de l'humidité. D'autres utilisaient des cadres métalliques pour contenir le bois sur les longues distances.

La lettre de voiture électronique : Les clients et les donneurs d'ordres ont besoin d'avoir en temps réel l'information de la charge du produit et de sa livraison. C'est un enjeu de qualité pour répondre aux clients, et c'est un enjeu de gestion de stock pour programmer les livraisons futures des donneurs d'ordres. L'entreprise Touyre a initié cette innovation avec une entreprise de service qui développe désormais cette application dans toute la France.

L'installation sur le site de la ZAC d'Esban

Pour sécuriser la fourniture de bois énergie, et assurer le parking des camions en transit vers les clients, l'entreprise Touyre a installé une partie de son activité à l'Ouest d'Aurillac sur la ZAC d'Esban. Le siège social et les locaux d'entretien restent à Labesserette, mais c'est désormais 10 000 m^2 de zone de stockage fermée pour assurer le stationnement des camions, avec un bâtiment de 1000 m^2 dédié au stockage des plaquettes forestières.

Depuis l'origine, le développement de cette entreprise de transport, a accompagné sur le territoire du Cantal et sur les départements limitrophes, le développement des marchés des produits bois provenant des sylviculteurs locaux.

Gilles Morel



11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- ✦ Gestion de forêts de toutes surfaces
- ✦ Ventes de bois par appel d'offres
- ✦ Reboisements, travaux forestiers
- ✦ Plans simples de gestion
- ✦ Conseils et expertises

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat 63370 LEMPDES

Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !

Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m^3 de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- ☑ estimation réalisée par un professionnel indépendant
- ☑ mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- ☑ garanties de paiement.

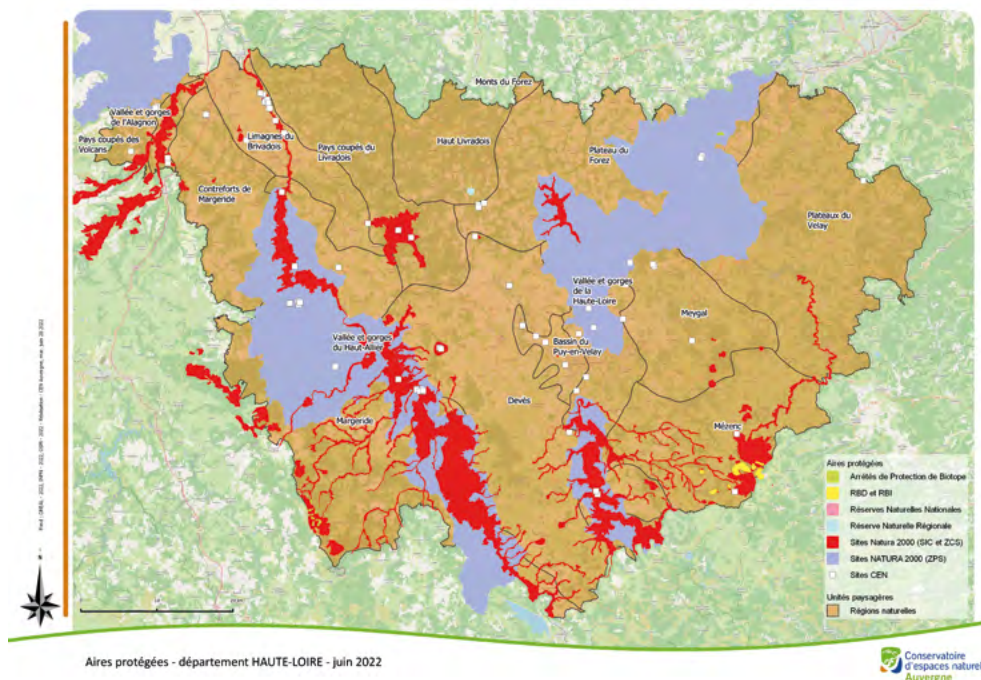


www.agefor.fr agefor@orange.fr

Aires protégées de Haute-Loire, mode d'emploi



Nous poursuivons ici l'analyse des aires protégées de Haute-Loire. Pour éviter des répétitions nous vous proposons de lire ou relire page 2 les définitions données sur les deux sortes d'aires protégées.



— Les aires protégées du département

La réglementation relative à la protection de la biodiversité a mis en place plusieurs types d'aires protégées. Dans notre département de Haute-Loire on trouve :

- Une réserve naturelle régionale pour 54,2 hectares,
- Une réserve biologique pour 374,91 hectares,
- Trois arrêtés préfectoraux de biotope pour 121,9 hectares,
- Sept sites appartenant au conservatoire des espaces naturels pour 33 hectares,
- Trente et un sites gérés par le conservatoire des espaces naturels pour 81,6 hectares,
- Deux parcs naturels régionaux pour 72 874,63 hectares
- Vingt-quatre sites Natura 2000 répartis entre
 - o Vingt-deux zones spéciales de conservation pour 38 817,73 hectares
 - o Deux zones de protection spéciales pour 113 475,18 hectares

Le bilan, sans double-compte, représente sur la Haute-Loire **196 779,7 hectares** en aires protégées, soit **39,37% de la surface du département**. Ce chiffre est au-dessus de la moyenne régionale qui est de 36,22% et également largement au-dessus de l'objectif national qui est de 30%. Certains autres espaces pourraient être intégrés dans le réseau des aires protégées. Il s'agit :

- De cinquante espaces naturels sensibles représentant 13 591,32 hectares. L'essentiel de cette surface fait déjà partie d'une des aires protégées.
- De quinze sites classés (au titre des paysages) pour 2 533,11 hectares. Sur cette surface seulement 660,58 hectares ne font pas partie d'un espace protégé.

Les outils considérés comme des aires protégées sous protection forte figurent dans la liste des aires protégées : zones de cœur de parcs nationaux (aucun en Haute-Loire), réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection.

La liste est la suivante pour notre département :

- 3 arrêtés de biotope :
 - o Ile de la Garenne : 27,64 hectares,
 - o Marais de Limagne : 34,05 hectares,
 - o Stations à Bouleau nain de Margeride : 60,21 hectares,
- Une réserve biologique domaniale : Mezenc : 374,91 hectares,
- Une réserve naturelle régionale : Lac de Malaguet : 54,2 hectares.

Le bilan est de **551,02 hectares** en aires protégées sous protection forte, soit 0,11% du département.

— Conclusion

Le territoire de Haute-Loire est couvert pour près de 40% de sa surface par des mesures qui permettent « d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles du territoire ». Outre la présence d'aires protégées, n'oublions pas que d'autres dispositifs réglementaires ou non introduisent des contraintes particulières pour sauvegarder l'environnement, on peut citer les règlements d'urbanisme, les Schémas d'Aménagement des Eaux et tout simplement le Code Forestier qui encadre la gestion durable que tout un chacun doit mettre en œuvre sur son patrimoine forestier. Par ailleurs, la gestion des forêts publiques (domaniales, départementales, communales), ainsi que les forêts "sectionales", font l'objet de mesures de protection spécifiques dans le cadre de l'application du régime forestier.

René Roustide

Vice-président de Fransylva 43

Paul Rollier

« Il est urgent de trouver les voies et moyens pour favoriser une meilleure coopération entre sylviculture et chasse »

Il est des parcours qui se ressemblent. D'abord une carrière dans l'industrie sans la moindre possibilité de se consacrer à d'autres violons d'Ingres et ensuite, l'âge de la retraite venu, une nouvelle activité envahissante pour s'intéresser à la nature, aux arbres et à l'avenir. Paul Rollier en est un parfait exemple. Fils de François Rollier, Gérant de la manufacture Michelin, Paul est né en 1954 et a fait toute sa scolarité à Massillon à Clermont-Ferrand. Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1979, il décroche son premier emploi... à Londres chez Thorn EMI, leader de l'éclairage ! Aucun rapport avec l'industrie du pneu. Il a choisi d'être dans le commerce et parcourt le monde. De retour en France au début des années 1980 d'abord à Villeurbanne, puis en région parisienne, il est recruté en 1983 comme directeur commercial par la société Moria, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de matériel micro-chirurgical ophtalmologique où il y fera toute sa carrière.

Toutefois sa passion pour le bois remonte à l'époque où il passe quelques courtes semaines de vacances dans la maison familiale de ses parents, du côté de Saint-Bonnet-le-Froid en Haute-Loire. « C'est un peu grâce à mon père d'origine haute-savoyarde et surtout à ma mère stéphanoise qui avait hérité de son père, notaire à Saint-Étienne, de quelques parcelles boisées sur les communes de Saint-Bonnet-le-Froid et de Saint-Julien-Molhesabate que je tiens cet engouement pour les forêts. Elle aimait se promener dans ses bois et nous communiquer son enthousiasme. Ce n'est que plus tard que j'ai pris conscience qu'il fallait faire autre chose que de petites interventions. Mes parents dans les années 1970 ont acheté une petite ferme et agrandi la partie forestière sur la commune de Saint-Bonnet-le-Froid, mais ils n'avaient vraiment pas le temps de s'en occuper. J'ai commencé de façon très épisodique à m'y intéresser dans les années 1980. Mais c'est principalement grâce à un bûcheron retraité que j'ai fait mes premières classes, puis lorsque j'ai pris ma retraite, il y a huit ans, j'ai complété ma formation en m'inscrivant à deux stages FOGFOR et à nouer des relations suivies avec les techniciens du CRPF, ainsi qu'avec celui de la coopérative GPF43 », rappelle Paul Rollier qui reconnaît que sans ce forestier-bûcheron-conseiller-jardinier-gardien, très bon connaisseur des stations de la région, il n'aurait sans doute pas pu parvenir au stade où il en est aujourd'hui. Reste que la gestion durable des bois en ces temps de réchauffement climatique et de sécheresses prolongées n'est pas chose aisée. Au décès de son père en 1992, c'est posé alors l'avenir de ses quelques parcelles boisées. Membre d'une fratrie de 5 enfants, Paul Rollier avec l'appui de sa famille a pensé à créer un Groupement Forestier. « C'est à compter de cette date que je suis devenu le gérant du Groupement Forestier de Poulenon qui s'étend aujourd'hui sur une surface de plus de 70 hectares répartis entre les communes mitoyennes de Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Julien-Molhesabate et Montregard.



Paul Rollier © Antoine Thibouméry

Essentiellement, il s'agit d'une sapinière en futaie irrégulière qui est jardinée et qui comprend un peu de Douglas. En 2010, nous avons mis en place un PSG et une certification PEFC et en 2019, suite à l'accroissement de 35 % de nos bois par l'acquisition d'une forêt de 18 hectares, nous avons réalisé une augmentation du capital et fait entrer nos trois enfants dans le GF de Poulenon », complète-t-il.

Il n'empêche tout reste à faire, même si ses enfants sont « de cœur et de raison » avec lui, y compris son gendre d'origine charentaise, lui aussi propriétaire forestier. Paul Rollier se doit de rester vigilant et de préparer l'avenir :

« Le fait d'avoir créé un Groupement Forestier est une bonne chose. C'est comme une société, les sociétaires ont des parts et non des parcelles. On est tenu de présenter tous les ans à l'Assemblée Générale toutes les actions réalisées et celles à venir. Dans le temps les parts peuvent évoluer sans rompre l'unité parcellaire. C'est un point fondamental », souligne-t-il. À l'heure actuelle, le GF de Poulenon comprend ses trois frères (sa sœur ayant préféré céder ses parts), son épouse, et ses trois enfants.



Droits réservés

L'an passé, Paul Rollier a franchi une nouvelle étape, il est rentré au Conseil d'Administration de Fransylva 43 et il sait qu'il va devoir trouver des solutions pour répondre au défi du réchauffement climatique et à celui des sécheresses à répétition.

Le CRPF a été contacté pour l'aider à trouver les meilleures réponses d'ici la fin de l'année...

Mais un autre sujet le préoccupe : « il est urgent que nous trouvions les voies et moyens pour favoriser une meilleure coopération entre sylviculture et chasse pour trouver les bons équilibres et offrir un front commun contre les environnementalistes qui n'ont de cesse de nous critiquer et de nous empêcher de gérer durablement nos forêts », conclut-il. Parions que là encore il sera être aussi imaginaire qu'il l'est pour ses bois.

Antoine Thibouméry

Dégâts de gibier : le protocole BROSSIER-PALLU *

Vous avez dit dégâts de gibier !

Comment les reconnaître ?
Comment les quantifier ?
Comment les déclarer ?
Comment seront utilisés vos déclarations ?



Dégâts de gibier © Antoine Thibouméry

Mode d'emploi du protocole BROSSIER-PALLU et de la Plateforme internet forêt-gibier

Que sont ces outils ?

(1) : Le protocole BROSSIER-PALLU est une méthode statistique basée sur le dialogue « au pied de l'arbre » entre chasseur et forestier, développée dans les Côtes d'Armor par une équipe composée d'un ingénieur CRPF, Pierre BROSSIER et du Président Régional de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG), Jacky PALLU avec l'aval de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (FDC 22).

Cet outil a vocation à être développé au niveau national dans les 3 années à venir avec l'appui financier des 2 ministères dont dépendent forêt et chasse (MAAF et MTES). Notre région Auvergne-Rhône-Alpes est pilote de cet outil qui vient d'être acté au niveau du Comité Régional Paritaire chasseurs-forestiers d'AURA qui a pour mission de trouver les outils permettant de restaurer l'équilibre Sylvo-cynégétique lorsque celui-ci est menacé ou rompu.

(2) : la Plateforme internet forêt-gibier

C'est un outil créé par toutes les structures forestières privées et publiques : CNPF, Fransylva, les coopératives, les experts forestiers, l'ONF et les Communes Forestières pour recenser les dégâts. Ces déclarations doivent servir lors de l'attribution des Plans de chasse en Commission Départementale.

Comment ça marche ?

Vous constatez des plants endommagés dans vos jeunes peuplements. Quelle en est la cause ? La hauteur des dommages sur les plants ou jeunes arbres indique l'animal en cause, en général des cervidés en forêt, chevreuils et cerfs. Très rarement des sangliers, qui « machouillent » le substrat des plants en godets, ou encore des lapins.

1^{ère} étape : le constat : Vous devez quantifier les dégâts, si possible avec un chasseur local, et faire un signalement par écrit à Fransylva ou à votre opérateur économique (coopératives, expert, GFP, CRPF).

2^{ème} étape : la validation par un référent. Des adhérents FRANSYLVA ont accepté de se former à la méthode BROSSIER-PALLU, d'autres vont le faire. Ils pourront venir valider avec vous sur la parcelle et, si possible avec un chasseur local, à l'aide d'une fiche d'inventaire simplifiée, la véracité de votre déclaration et le pourcentage des dégâts constatés.



Dégâts de gibier © Antoine Thibouméry



Dégâts de gibier © Antoine Thibouméry

3^{ème} étape : Une fois validé par le référent, le signalement des dégâts de vos parcelles est mis par vos syndicats FRANSYLVA sur la Plateforme internet forêt-gibier anonymement. Seuls les représentants forestiers aux commissions d'attributions des plans de chasse auront accès à vos coordonnées. C'est le moment d'indiquer à titre préventif et par avance les parcelles cadastrales que vous allez renouveler dans l'année pour qu'elles apparaissent aussi sur cette Plateforme internet.

En conclusion, des outils nouveaux sont à notre disposition. On doit s'en servir et ne pas se contenter de « laisser faire ».

Avec ce numéro 22 de FRANSYLVA « La Forêt Privée », vous trouverez un modèle de déclaration de dégâts forestiers. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs économiques et des techniciens forestiers.

Sans oublier le site internet pour compléter vos informations car il en va avec les dégâts de gibier de la gestion durable de vos forêts ! <http://www.equilibre-foret-gibier/retablir-lequilibre-foret-gibier-une-demarche-en-3-etapes/>

Pierre Faucher
Président de Fransylva 63

* Deux fiches sont fournies avec le présent Bulletin pour vous permettre d'être en mesure d'appliquer dès maintenant les conseils donnés dans cette présentation de la méthode BROSSIER-PALLU.

« Manifeste de la filière Forêt-Bois »



Les grands rendez-vous politiques sont depuis toujours l'occasion pour nombre de secteurs de rappeler leur importance stratégique et leur poids économique, social et environnemental dans leur contribution au développement du pays. La filière Forêt-Bois n'échappe pas à cette tradition et avec l'appui de France Bois Forêt (FBF), de France Bois Industries Entreprises (FBIE), du réseau Fibois et de l'Inter-profession Nationale, elle a décidé de publier un « Manifeste de la Filière Forêt-Bois » dont nous publions ici les grandes lignes. Concrètement ce document de 24 pages est destiné à accompagner l'essor de la filière et à renforcer la multifonctionnalité de la forêt et du bois. Ces signataires demandent des engagements et des mesures claires de la part des responsables publics. Pour ce faire leur travail se décompose en 4 axes et 23 propositions dont voici l'intégralité.

AXE 1 :

Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.

- **Proposition N°1.** Soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant la baisse des charges et la simplification.
- **Proposition N°2.** Accompagner le changement d'échelle des industries de la filière et améliorer la souveraineté de la France en produits bois transformés compétitifs et innovants en sécurisant les approvisionnements tout au long de la chaîne.
- **Proposition N°3.** Adapter les dispositifs de soutien à la taille des entreprises de la filière.
- **Proposition N°4.** Consolider les avancées de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020)
- **Proposition N°5.** Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés et soutenir le développement de l'offre en bois français dans la commande publique.
- **Proposition N°6.** Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts.

- **Proposition N°7.** Ouvrir le « Plan Hydrogène » à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.
- **Proposition N°8.** Poursuivre le développement du bois-énergie.

AXE 2 :

Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.

- **Proposition N°9.** Faire de l'adaptation des forêts une cause nationale en dotant le Fonds Stratégique Forêt-Bois de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier.
- **Proposition N°10.** Assurer le financement du renouvellement forestier par tous les moyens (Union européenne, crédits des quotas carbone européens, financements privés, Régions, État).
- **Proposition N°11.** Renforcer les moyens octroyés à l'observation et la modélisation des forêts en support de la gestion adaptative au changement climatique.
- **Proposition N°12.** Développer la prévention et la gestion des risques en forêt.
- **Proposition N°13.** Rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones en déséquilibre marqué et le préserver dans les zones où il est suffisant.
- **Proposition N°14.** Sécuriser et simplifier les conditions de la gestion forestière durable.

AXE 3 :

Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.

- **Proposition N°15.** Soutenir l'amélioration des conditions de travail dans la filière via la mécanisation et la numérisation afin de renforcer l'attractivité des métiers.
- **Proposition N°16.** Déployer une grande campagne nationale de formation à la construction mixte et bas-carbone, outil d'accompagnement de la RE2020 pour le volet développement des compétences.
- **Proposition N°17.** Faire de l'apprentissage la voie prioritaire de préparation aux diplômes professionnels.
- **Proposition N°18.** Redonner de l'autonomie aux partenaires sociaux dans la gestion des politiques de formation professionnelle.
- **Proposition N°19.** Renouveler une campagne de communication nationale pour aider les entreprises de la filière à recruter.

AXE 4 :

Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.

- **Proposition N°20.** Œuvrer à la signature d'une convention entre le ministère de l'Education nationale et les professionnels de la filière pour développer la connaissance de la sylviculture (+ matériau bois/cycle carbone).
- **Proposition N°21.** Constituer une plateforme d'échange structurée avec les ONG représentatives.
- **Proposition N°22.** Mettre à la disposition des outils d'information pédagogiques sur le fonctionnement de la forêt.
- **Proposition N°23.** Poursuivre la structuration engagée avec la Fédération des Communes Forestières d'un réseau d'élus locaux formés et informés pour expliquer la gestion forestière.

Quand les écrivains parlent de la forêt

André Malraux (1901 – 1976) ”

La première phrase de l'article consacré à André Malraux dans le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse est à la fois précise et lacunaire : « Malraux André, écrivain et homme politique français (Paris 1901 – Créteil 1976) ».

Dans l'ouvrage qu'il lui consacra en 2004 « Malraux la recherche de l'absolu », Michaël de Saint Chéron nous rappelle que tout au long de son existence, André Malraux s'efforça de « donner conscience aux hommes de la grandeur qu'ils ignorent en eux » (Le temps du mépris) et ce au travers :

- de son œuvre romanesque : « Les conquérants » (1928), « La Voie royale » (1930), « La condition humaine » (1933), « L'espoir » (1937), « Les noyers de l'Altenburg » (1943) ;
- de ses essais : « La tentation de l'Occident » (1928), « Le temps du mépris » (1935), « Les chênes qu'on abat » (1971), « Lazare » (1974), « Le miroir des limbes » (1976), « Oraisons funèbres » (1971), « L'homme précaire et la littérature » (1977) ;
- de ses écrits sur l'Art : « La psychologie de l'art » en trois tomes parus en 1947, 1948 et 1949 ; « Saturne essai sur Goya » (1950), « Les voix du silence » (1951), « Le musée imaginaire de la sculpture mondiale » en trois tomes parus en 1952 et 1954, « La métamorphose des Dieux » en trois tomes parus en 1974, 1976 et 1977 ;
- de ses combats d'antifasciste et d'anticolonialisme ;
- et de son rôle auprès du Général de Gaulle.

À l'automne 1923, André Malraux et son épouse Clara embarquent pour l'Indochine dans le cadre d'une mission officielle archéologique gratuite du Ministère des colonies pour lui permettre de poursuivre au Cambodge ses études sur l'archéologie Khmère. Au cours de cette mission, André Malraux se rend coupable d'un vol sur le temple alors peu connu de Banteay Srei non loin d'Angkor. Le roman « La voie royale » paru en 1930 est le récit romanesque de cette aventure.

La Voie royale

« Depuis quatre jours, la forêt.

Depuis quatre jours, campements près des villages nés d'elle comme leurs bouddhas de bois, comme le chaume de palmes de leurs huttes sorties du sol mou en monstrueux insectes ; décomposition de l'esprit dans cette lumière d'aquarium, d'une épaisseur d'eau... ».

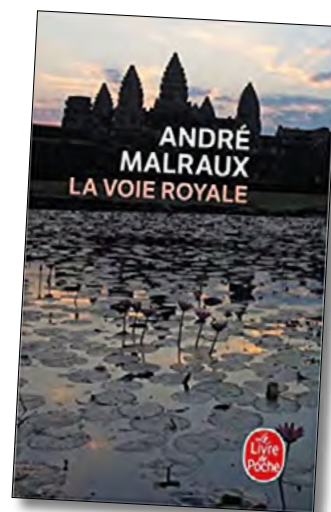


Page 87 « La Voie royale » (Le livre de poche, octobre 2019)

« La forêt et la chaleur étaient pourtant plus fortes que l'inquiétude : Claude semblait comme dans une maladie dans cette fermentation où les formes se gonflaient, s'allongeaient, pourrissaient hors du monde dans lequel l'homme compte, qui le séparait de lui-même avec la force de l'obscurité. Et partout, les insectes.

Les autres animaux, furtifs et le plus souvent invisibles, venaient d'un autre univers, où les feuilles des arbres ne semblent pas collées par l'air même aux feuilles gluantes sur lesquelles marchent les chevaux ; de l'univers qui apparaissait parfois dans les furieuses trouées du soleil, dans le remous d'atomes scintillants où passaient, rapides, des ombres d'oiseaux. Les insectes, eux, vivaient de la forêt, depuis les boules noires qu'écrasaient les sabots des

bœufs attelés aux charrettes et les fourmis qui gravissaient en tremblotant les troncs poreux, jusqu'aux araignées retenues par leurs pattes de sauterelles aux centres de toiles de quatre mètres dont les fils recueillaient le jour qui traînait encore auprès du sol, et apparaissaient de loin sur la confusion des formes, phosphorescentes et géométriques, dans une immobilité d'éternité. Seules, sur les mouvements de mollusque de la brousse, elles fixaient des figures qu'une trouble analogie reliait aux autres insectes, aux cancrelats, aux mouches, aux bêtes sans nom dont la tête sortait de la carapace au ras des mousses, à l'écœurante virulence d'une vie de microscope. Les termitières hautes et blanchâtres, sur lesquelles les termites ne se voyaient jamais, élevaient dans la pénombre leurs pics de planètes abandonnées comme si elles eussent trouvé naissance dans la corruption de l'air, dans l'odeur de champignon, dans la présence des minuscules sangsues agglutinées sous les feuilles comme des œufs de mouches. L'unité de la forêt, maintenant,



s'imposait ; depuis six jours claudine avait renoncé à séparer les êtres des formes, la vie qui bouge de la vie qui suinte ; une puissance inconnue liait aux arbres les fongosités, faisait grouiller toutes ces choses provisoires sur un sol semblable à l'écume des marais, dans ces bois fumants de commencement du monde. Quel acte humain, ici, avait un sens ? Quelle volonté conservait sa force ? Tout se ramifiait, s'amollissait, s'efforçait de s'accorder à ce monde ignoble et attirant à la fois comme le regard des idiots, et qui attaquait les nerfs avec la même puissance abjecte que ces araignées suspendues entre les branches, dont il avait eu d'abord tant de peine à détourner les yeux ».

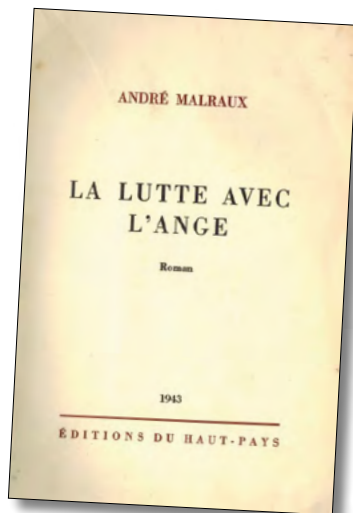
Pages 88 et 89 « La Voie royale » (Le livre de poche, octobre 2019)

Dans son dernier roman « La lutte avec l'ange - les noyers de l'Altenburg » paru à la fin de l'année 1943 à Lausanne en Suisse, André Malraux relate l'histoire d'une famille alsacienne à travers une Europe déchirée par la guerre. Le colloque, décrit dans la deuxième partie du roman, rassemble au prieuré alsacien de l'Altenburg « des savants, des historiens et des philosophes pour y parler de l'histoire, de la faillite des espérances de l'Europe, des cultures et de leur art, de l'homme fondamental » (Christiane Moatti, Professeur émérite à la Sorbonne nouvelle 3).

À la fin du colloque, Vincent Berger, père du narrateur, quitte le colloque pour aller marcher à travers champs.

La lutte avec l'ange Les noyers de l'Altenburg

« Le colloque terminé, chacun était libre jusqu'au dîner. Mon père partit à travers champs. Ils s'étendaient derrière le prieuré entre deux masses de forêt, tachés des étoiles de chicorée sauvage du même bleu que le ciel du soir - un ciel maintenant aussi transparent que celui des hautes altitudes, où déviaient des nuages éphémères. Tout ce qui montait de la terre reposait dans un calme



rayonnant, baignait dans le poudroiement des débuts de crépuscules ; les feuilles brillaient encore d'un éclat verni dans l'air frémissant des derniers courants frais nés de l'herbe et des ronces. A Kaboul, à Konia, rêvait mon père, il n'eût été parlé que de Dieu... Combien d'interrogations étrangères avaient été poussées avec la même passion, sous les voûtes mêmes de ce prieuré ! Le soleil se couchait, allumant les pommes rouges des pommiers. Vaine pensée, vergers aux inépuisables renaissances,

que toujours la même angoisse éclaire comme un même soleil ! Pensée de jadis, pensée d'Asie, pensée de ce jour d'été pluvieux et ensoleillé, si accidentelle, si insolite, - comme la race blanche dans le soir de Marseille, comme la race des hommes derrière la fenêtre de la chambre mortuaire, le bouleversant et banal mystère de la vie dans le jour inquiet de l'aube...

Il avait atteint les grands arbres : sapins déjà pleins de nuit, une goutte encore transparente à l'extrémité de chaque aiguille, tilleuls tout bruissants de moineaux ; les plus beaux étaient deux noyers ; il se souvint des statues de la bibliothèque.

La plénitude des arbres séculaires émanait de leur masse, mais l'effort par quoi sortaient de leurs énormes troncs les branches tordues, l'épanouissement en feuilles sombres de ce bois, si vieux et si lourd qu'il semblait s'enfoncer dans la terre et non s'en arracher, imposaient à la fois l'idée d'une volonté et d'une métamorphose sans fin. Entre eux les collines dévalaient jusqu'au Rhin ; ils encadraient la cathédrale de Strasbourg très loin dans le crépuscule heureux, comme tant d'autres troncs encadraient d'autres cathédrales dans des champs d'Occident. Et cette tour dressée dans son oraison d'amputé, toute la patience et le travail humains développés en vagues de vignes jusqu'au fleuve n'étaient qu'un décor du soir autour de la séculaire poussée du bois vivant, des deux jets drus et noueux qui arrachaient les forces de la terre pour les déployer en ramures. Le soleil très bas poussait leur ombre jusqu'à l'autre côté de la vallée, comme deux épais rayons. Mon père pensait aux deux saints, à l'Atlante ; le bois convulsé de ces noyers, au lieu de supporter le fardeau du monde, s'épanouissait dans une vie éternelle en leurs feuilles vernies sur le ciel et leurs noix presque mûres, en toute leur masse solennelle au-dessus du large anneau des jeunes pousses et des noix mortes de l'hiver. « Les civilisations ou l'animal, comme les statues ou les bûches... » Entre les statues et les bûches, il y avait les arbres, et leur dessin obscur comme celui de la vie. Et l'Atlante, et la face du Saint-Marc ravagée de ferveur gothique s'y perdaient comme la culture, comme l'esprit, comme tout ce que mon père venait d'entendre - ensevelis dans l'ombre de cette statue indulgente que se sculptaient à elles-mêmes les forces de la terre, et que le soleil au ras des collines étendait sur l'angoisse des hommes jusqu'à l'horizon.

Il y avait 40 ans que l'Europe n'avait pas connu la guerre ».

Pages 104, 105 et 106 « La lutte avec l'ange - Les noyers de l'Altenburg » (Éditions Albert Skira - Genève, octobre 1945)

La troisième partie du roman se situe sur le front de l'Est en 1915 et décrit les effets de l'emploi des gaz.

« Mon père atteignit enfin l'autre rive de la forêt. Il ne s'agissait plus de marcher dans le dégoût, mais d'y plonger. Le taillis des ronces et des aubépines doubles était fauché, gluant lui aussi, de ce roux livide de bête crevée qui devenait noir à vingt mètres. Mais les ronces ne s'accrochaient plus : avec la troublante sensation d'avoir retrouvé sa force, mon père avançait sans résistance à travers une barrière épineuse en déliquescence sous ses genoux, sous son épaule, sous son ventre. Seules piquaient encore les longues épines des acacias, dont les branches ne se rompaient pas au premier contact ; leurs feuilles semblaient seulement commencer à se flétrir, touchées par un début d'automne. Au-dessus de sa tête, toutes les autres feuilles devenues semblables - chêne, bouleau, mélèze, peuplier - pendaient comme des salades cuites, avec ça et là une araignée morte au centre de sa toile où perlait une rosée verdâtre. Le lierre agglutiné pendait aux troncs suppurants. À chaque pas, des buissons écrasés montait une odeur amère et douceâtre, celle des gaz sans doute ».

Pages 148 et 149 « La lutte avec l'ange - Les noyers de l'Altenburg » (Éditions Albert Skira - Genève, octobre 1945)

Thierry Guionin

« ESPOIR »

Le vieil homme était là, hagard, hochant la tête,
Adossé au talus que bordait le fossé,
Le regard dans le vague il regardait sans haine
Là-haut, sur la colline, la forêt dévastée.

Pourtant hier encore mon dieu qu'elle était belle !
Ses sapins centenaires droits et majestueux
Découpaient sur le ciel un liseré de dentelles
Et étendaient leurs branches comme des bras gracieux.

Pourtant ils avaient vu, des vents et des tempêtes
Mais aussi des zéphirs aux souffles délicieux
Embaumant le printemps, faisant tourner les têtes
Et remplissant les cœurs des promeneurs heureux.

Et ce matin plus rien. Plus rien ou enfin presque,
Plus un arbre debout, des troncs enchevêtrés
Et puis d'ici delà subsistent quelques chandelles
Sinistres comme autant de squelettes dressés.

Nous ne l'ignorons pas, si souvent généreuse
Dame nature choisit son moment pour frapper
Elle se rappelle à nous d'une façon hideuse
En peu de temps combien de rêves emportés ?

Mais ainsi vont les choses, songeait l'octogénaire,
A quoi servirait-il de geindre ou de pleurer ?
Aujourd'hui dévastée et puis demain prospère,
Aucune certitude, pas de fatalité.

Mais l'espoir était là, tout près, il était sûr.
Il suffisait alors de lui tendre la main
Et d'écouter sa voix doucement qui murmure
« Allez Grand-père on rentre, on reviendra demain ».

Michel Fanget

*Président de l'Association de Propriétaires Forestiers
Dômes et Combrailles*

Guillaume Poitrinal

« Pour en finir avec l'Apocalypse »,
une écologie de l'action*



Ancien patron d'Unibail-Rodamco et à l'époque, plus jeune dirigeant du CAC 40, Guillaume Poitrinal (55 ans) a co-fondé en 2014, WO2-Woodeum, une entreprise pionnière de la promotion immobilière bas carbone. Nous avons dans un précédent Bulletin (N° 16 de juin-juillet 2020) présenté deux de ses réalisations. La première à Paris (75) dans le 13^{ème} arrondissement où s'élève un bâtiment en bois de 17 étages (49 mètres de haut) et la seconde à Nanterre (92) où le plus grand complexe de bureaux en bois au monde a été lancé.

Aujourd'hui, il vient publier « Pour en finir avec l'Apocalypse » où il défend une écologie de l'action plutôt qu'une écologie punitive faite de décroissances et de renoncements. « La planète se réchauffe et l'urgence est incontestable », rappelle-t-il et d'ajouter « les entreprises doivent s'engager dans l'écologie, elles peuvent changer le monde sans renoncer au progrès social et économique ». Nous publions ci-dessous quelques extraits qui donnent le ton de cet ouvrage qui souhaite remettre les pendules à l'heure.

« J'ai dû réagir publiquement à une tribune parue dans Le Monde qui critiquait avec ardeur les forêts de plantation, et dans le même temps, toute l'économie forestière. Écrite par un éminent biologiste, Francis Hallé, cette tribune était symptomatique du traitement idéologique de la question de l'exploitation forestière. Un cas d'école de ce que l'on pourrait appeler le « décroissantisme sylvicole ». Ce Biologiste-botaniste célèbre soutenait qu'une plantation d'arbres n'avait rien à voir avec une forêt. À la seule forêt primaire, la vraie, entendons celle où l'homme n'est jamais venu qu'en promeneur, notre scientifique reconnaît toutes les vertus.

Pour lui, une plantation, c'est un champ d'arbres, pas une forêt. Première bandrille pour l'auteur : le profit. Il révèle que de gigantesques multinationales, très rentables, sont à la manœuvre. Rappelons ici que les multinationales ont généralement le premier rôle dans l'animation du côté obscur dénoncé par le bréviaire décroissantiste. Ils sont partout dans cet imaginaire. Ici, les multinationales

exploitent ces plantations (attention ce ne sont pas des forêts) à grands renforts de produits chimiques, fongicides et pesticides redoutables. Elles plantent des espèces exotiques et mobilisent des engins mécaniques colossaux. Tout cela se joue au détriment de la forêt naturelle.

Et ces multinationales, évidemment, complotent. Elles veulent faire croire, en achetant les médias, que planter des arbres est vertueux. En fait, ces champs d'arbres abriteraient bien moins de diversité animale et végétale qu'une forêt naturelle. Mais surtout, avec leurs « rotations rapides », les plantations seraient des sources de CO2 au lieu d'être des puits de carbone. Tout l'inverse d'une forêt primaire, qui, n'ayant jamais connu la main coupable de l'homme peut – elle – sauver l'univers en déployant une photosynthèse virginale et illimitée.

Bref c'est toute la sylviculture qu'il faut mettre à la poubelle.

Tout ce raisonnement, qui consiste à faire passer Colbert, planteur de la forêt de Tronçais, et Napoléon III, créateur de la forêt des Landes, ou même nos milliers d'entreprises forestières pour des ennemis de la planète pourrait prêter à rire, s'il n'y avait pas derrière cette tribune une idéologie urbaine devenue hélas un peu virale. Cette idéologie du peuple des villes veut à tout prix sacrifier nos forêts, interdire toute coupe d'arbres, en paquet ou à l'unité, empêcher le choix des essences, les éclaircies... La forêt ne doit pas être travaillée, et c'est tout. L'homme doit passer son chemin. Il faut renoncer et c'est mieux ainsi. »

(...) « Nous disposons aussi d'un deuxième atout majeur : la captation naturelle du carbone. En France, c'est de notre forêt qu'il s'agit. Oui, celle qui existe déjà ! Une des plus grandes d'Europe. La forêt française mange, chaque année, 87 millions de tonnes équivalent CO2. Gratuitement. C'est 19 % de toutes nos émissions. Mais ce stock

de carbone est abandonné pour la moitié à la putréfaction, car jamais récolté. L'autre moitié est principalement destinée à des usages « courts » : chauffage, emballage, mobilier, parement,... rapidement réémetteurs. Si on arrivait à récolter le carbone stocké par nos vieux arbres avant qu'ils ne tombent et à le protéger de toute oxydation, on mettrait en place un véritable « puits de carbone ». Deux possibilités pour y parvenir : enfouir ce carbone, un peu comme du charbon, et le laisser reposer à l'abri de l'oxygène. C'est assez compliqué (et cher), tout de même. L'autre réponse, c'est l'usage long du carbone récolté : le bois de construction, pour remplacer le gros œuvre réalisé aujourd'hui avec du béton (très émetteur), est une solution évidente. Avec la construction bois, on stock dans nos murs des quantités considérables de carbone, protégées pour des centaines d'années. Évidemment, un nouvel arbre viendra pousser à la place de celui récolté pour réalimenter ce cycle vertueux, durablement.

En s'engageant juridiquement sur un usage long de leur production, nos forestiers pourraient d'ores et déjà valoriser, en euros, et sans mentir, la photosynthèse quotidienne de leurs arbres vivants. Car il ne s'agirait pas d'un retard d'émission mais bien d'un stockage pour des siècles. Un scénario un peu plus solide que de planter des arbres sur des sols indisponibles, pour les destiner à des avenir invérifiables. Voilà une vraie piste pour la compensation des émissions. Elle n'est pas vraiment reconnue officiellement.

Pour que la filière industrielle française du bois soit performante, il faut que la gestion de nos forêts soit à la hauteur de l'enjeu. Mais la forêt française se déchire aujourd'hui sur des débats stériles. L'idéologie l'emporte souvent sur le bon sens. On l'a dit, la forêt n'est mobilisée qu'à hauteur de la moitié de son potentiel de croissance naturelle. Les filières sont

complexes et assez inefficaces. Plus de trois ministères se préoccupent de la filière forêt-bois, produisant chacun leur propre complexité et rejetant les uns sur les autres la cause de nos faiblesses.

Les citoyens estiment que les forêts sont des terrains de promenade ou des sanctuaires de biodiversité : des voix s'élèvent contre les bûcherons dès que le bruit d'une tronçonneuse se fait entendre. On oppose les résineux aux feuillus. On lutte contre les coupes rases. On sur-réglemente en imposant aux propriétaires de forêts des « plans simples de gestion » qui n'ont rien de simple et nourrissent une abondante bureaucratie, avec des contrôles a priori et à posteriori. La plantation d'arbres, au-delà d'une surface aussi petite qu'un demi-hectare, est soumise en France à une autorisation pouvant nécessiter une étude d'impact, menée par la Direction départementale des territoires (DDT) au nom du préfet.

Le « label bas carbone » qui permet aux forestiers de valoriser par la vente de crédit carbone la capture du CO2 dont ils sont acteurs n'est pas simple. Les plantations ou la reconstruction de forêts dégradées sont soutenues. Mais les tracasseries pour obtenir le label sont telles qu'il coûte plusieurs centaines d'euros par hectares. Les critères d'attribution, dont les paramètres semblent assez simples à évaluer, ont été dilués dans quantités d'informations et de vérifications futiles dont l'objet semble l'entretien d'emplois publics et parapublics. Dans le même temps que la bureaucratie écologique gagne, on regrette que notre filière industrielle ne soit pas assez performante, que nos meilleurs arbres soient achetés par des industriels chinois, et que notre balance commerciale soit sévèrement déficitaire. L'excès de bureaucratie menace ici de transformer une vraie solution en fausse piste.»

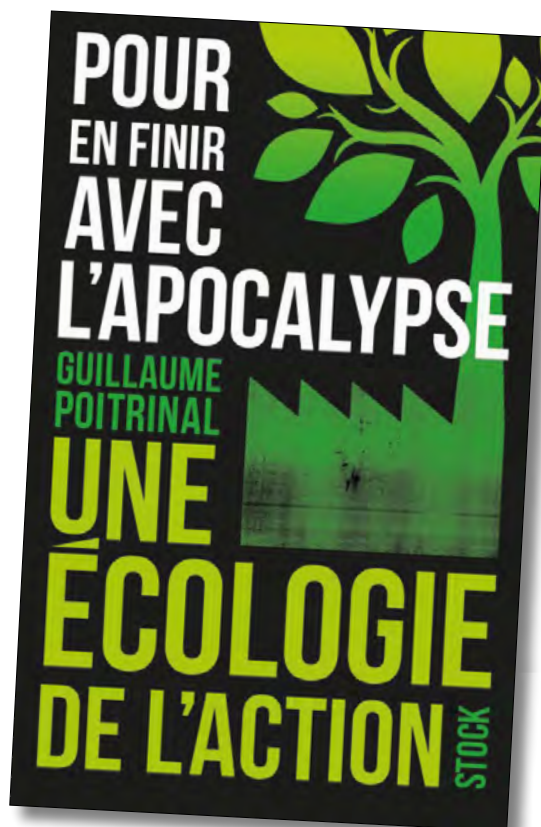
(...) « Ce qui frappe le plus en matière écologique, c'est la faiblesse des

discernements. Presque toutes les préoccupations sont placées sur le même plan. On refuse la hiérarchie. Tout semble égal. Or on fait assez peu de doute aujourd'hui qu'une préoccupation devrait dominer toutes les autres. C'est celle du réchauffement climatique. Ce n'est point qu'il ne faille pas se mobiliser pour préserver l'eau, recycler nos déchets, cultiver nos propres radis, installer des nichoirs à oiseaux ou construire des hôtels à insectes, mais il demeure que si on ne coche pas d'abord la case de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, nous finirons tous grillés.

Et ce jour-là, on regrettera peut-être de ne pas avoir fait le tri entre l'essentiel, l'utile et l'accessoire.

Quand un accidenté arrive aux urgences, on se préoccupe d'abord des fonctions vitales.»

*** Stock, 280 pages, 19,50 euros**



Vu dans la presse nationale

Sylviculture

- Dans les Landes, les coupes rases gardent la côte (Le Monde 18 mars 2022)

La Forêt fournit 6 millions de m³ par an soit plus de 15% de la récolte nationale commercialisée. Les coupes concernent chaque année 2% du massif des Landes et des parcelles de 5 hectares. Ce système de coupe rase ne pose pas de problème dans les Landes compte-tenu du fait que les sols plats et sableux sont peu susceptibles d'être sujet au tassement et à l'érosion.

- Les arbres anciens favorisent la survie de leur forêt (Le Figaro 22 février 2022)

1% des arbres atteint un âge dix ou vingt fois plus élevé que l'âge médian de ses contemporains car ils ont eu de la chance mais aussi parce qu'ils portent en eux un bagage génétique qui leur a permis de tenir bon et qu'ils transmettent d'année en année.

Industrie

- Rendre le bois local plus résistant à l'humidité (Les Echos 27-28 mai 2022)

Le projet Woodtech (procédé breveté du CEA Grenoble) permet à des essences courantes en France métropolitaine comme les résineux de devenir plus résistantes à l'humidité (durée de vie multipliée par 20) voire même plus résistante que les bois exotiques. La création d'une société porteuse du projet aura lieu avant la fin de l'année.

- La technologie Woodtechno (Les Echos 5 avril 2022)

Il s'agit d'un procédé breveté de fabrication de granulés de bois pour le chauffage à partir d'un procédé d'extrusion plutôt réservé à la plasturgie. Il produit des granulés normés de 6 millimètres de diamètre. Le procédé permet de traiter les feuillus aussi bien que les résineux, il est plus économe en énergie avec un meilleur pouvoir calorifique.

Thierry Guionin,
administrateur Fransylva 63



Proverbe amérindien :

**« Quand le dernier arbre aura été abattu.
Quand la dernière rivière aura été empoisonnée.
Quand le dernier poisson aura été pêché.
Alors on saura que l'argent ne se mange pas. »**

Citation attribuée à **Geronimo**, l'un des Indiens les plus emblématiques du combat pour la liberté de son peuple. Né le 16 juin 1829, il fait partie de la tribu apache Bendonkohe vivant au Nouveau-Mexique, alors sous domination mexicaine.

(...) Il mène des raids parfois sanglants contre les colons, mais il se rend à chaque fois. Geronimo est réputé pour son ingéniosité, ses connaissances font de lui un combattant hors pair, d'où les nombreux efforts de l'armée américaine pour le retrouver. En 1886, il se rend pour la dernière fois. Fatigué de se battre, il est transporté avec des membres de sa tribu en Floride, où le climat humide tue nombre d'entre eux qui étaient habitués à la sécheresse du désert. En 1906, il dicte l'histoire de sa vie et affirme qu'il regrettera toujours de s'être rendu. Geronimo meurt des suites d'une pneumonie en 1909, son dernier souhait étant d'être enterré sur sa terre natale. (...) A l'heure actuelle, les Amérindiens vivent dans des réserves dans des conditions déplorables : pauvreté, chômage, alcoolisme... (Source wikipedia)



Droits réservés

Stages FOGFOR-AURA : n'hésitez pas à franchir le pas !

Plus que jamais, la gestion durable des forêts exige des forestiers privés d'être formés et informés. L'Association FOGFOR-AURA est à votre service pour vous proposer des stages animés par les ingénieurs et techniciens du CNPF-délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Cette année une quinzaine de stages « Initiation à la gestion forestière » et « Thématique » sont au programme. Il reste encore des places et n'hésitez pas à franchir le pas. Il en va de la bonne gestion de vos bois ! Pour vous inscrire, rien de plus simple que de vous connecter sur le site du CNPF-délégation Auvergne-Rhône-Alpes. <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/formation-la-gestion-forestiere-stages-fogfor>
Ou de joindre le secrétariat : Stéphanie JOURNEL.

Renseignements et inscriptions : stéphanie.journel@cnpf.fr
Tél. 04 70 48 78 55

Contactez-nous :

• FRANSYLVA 03 Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier

17, rue de Paris
03000 MOULINS

Tél. 04 70 35 08 92

Fax 04 70 46 32 79

E-mail : allier@fransylva.fr

*Permanence téléphonique du lundi
au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.*

• FRANSYLVA 15 Forestiers privés du Cantal

Maison de la Forêt Privée
2, rue Nicéphore Niepce
15000 AURILLAC

Tél. 06 71 86 50 11

E-mail : sylviculteurs15@hotmail.com

• FRANSYLVA 43 Forestiers Privés de Haute-Loire

5, rue Alphonse Terrasson
43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél. 04 71 09 38 86

E-mail : sylviculteurs43@hotmail.com

*Permanence le jeudi matin
de 9h à 12h.*

• FRANSYLVA 63 Forestiers Privés du Puy-de-Dôme

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux
et Forêts Marmilhat
63370 LEMPDES

Tél. 04 73 14 83 44

E-mail : syndicatforet63@wanadoo.fr

*Permanence le lundi et le jeudi
toute la journée de 9h à 17h.*

Directeur de la publication :
Antoine Thibouméry

Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry

Ont participé à la rédaction du n°22 :

Pierre Faucher, Thierry Guionin,
Jean-Jacques Miyx Gilles Morel,
René Roustide et Antoine Thibouméry

Tirage : 3 700 exemplaires

Conception et impression :

Imprimerie Chambrial Cavanat - 63160 Billom